

SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (*)
Espagne

DÉSIGNATION DU DIPLÔME (langue d'origine: ES)
TÉCNICO SUPERIOR DE PRODUCCÓN POR MECANIZADO

TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME (français)
TECHNICIEN SUPÉRIEUR DE PRODUCTION PAR USINAGE

DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL

Compétence générale

Programmer, organiser et collaborer dans le procédé productif d'usinage (détachement de copeaux, façonnage et usinages spéciaux) ainsi que dans la production et l'installation d'équipement mécanique, aidant à la fabrication, effectuant la programmation de systèmes automatiques, à partir de la documentation technique, et fournissant l'assistance nécessaire aux techniciens du niveau inférieur.

Unités de compétence

1. Développer des procédés opérationnels d'usinage, de façonnage et d'assemblage
2. Développer la programmation de systèmes automatisés d'usinage, de façonnage et d'assemblage
3. Programmer et contrôler la production en fabrication mécanique
4. Gérer et piloter la production en fabrication mécanique
5. Gérer la qualité du produit en fabrication mécanique.

EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔME

Occupations ou postes de travail

Technicien de procédés d'usinage par détachement de copeaux et/ou usinages spéciaux (électro-érosion, ultrasons, plasma, etc.). Technicien de procédés de façonnage (forge, estampage, premières transformations...). Technicien de montage. Technicien de planification de la production. Technicien de méthodes et de temps. Technicien de programmation d'équipements et de systèmes. Technicien de contrôle de qualité. Chef d'atelier.

(*) Note explicative

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui-ci qu'elle estime non pertinente.

Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
Niveau du diplôme au pays émetteur Formación Profesional de Grado Superior (CNED 51 H – Degré Supérieur de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) - Formation aux Centres de Travail : passable/insuffisant - Système d'évaluation continue
Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'engins navals - Diplôme de navigation maritime - Diplôme d'Optique et Optométrie - Diplôme de Radio-électronique Navale - Aide Architecte - Technicien Supérieur Aéronautique (toutes les sections) - Technicien Supérieur Agricole (toutes les sections) - Technicien Supérieur de Génie Industriel - Technicien Supérieur Forestier (toutes les sections) - Technicien Supérieur Industriel (toutes les sections) - Technicien Supérieur de Mines (toutes les sections) - Technicien Supérieur Naval (toutes les sections) - Technicien Supérieur de Travaux Publics (toutes sections) 	Conventions internationales
Base légale : Loi Organique Générale du Système de l'Éducation 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin sur les Qualifications et la Formation Professionnelle, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 2417/1994 du 16 décembre (Journal Officiel de l'État BOE 08/02/95)	

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

Type de formation professionnelle suivie	Pourcentage du programme formatif total (%)	Durée <i>Heures/semaines/mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de qualité de la fabrication mécanique - Définition de procédés d'usinage, façonnage et assemblage - Exécution de procédés d'usinage, façonnage et assemblage - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Matériaux employés dans la fabrication mécanique - Plans de sécurité des industries de fabrication mécanique - Programmation de la production en fabrication mécanique - Programmation d'équipement de contrôle numérique pour la fabrication mécanique - Programmation des systèmes automatiques de fabrication mécanique - Relations dans le milieu du travail 	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	2000 heures

Conditions d'accès requises

Posséder le Diplôme de Baccalauréat ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement.

Posséder le Certificat de l'examen d'accès.

Information supplémentaire

<http://www.educacion.es>